

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

EA24275 – 12/15/24

**TROISIÈME REUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION  
AFRICAINNE SUR LES FINANCES, LES AFFAIRES MONÉTAIRES, LA  
PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION**

**7-8 MARS 2019  
YAOUNDÉ, CAMEROUN**

**PROJET DE DÉCLARATION**

**Préambule**

**Nous**, ministres des Finances, de la Planification économique et de l'Intégration et Gouverneurs des banques centrales des États membres de l'Union africaine (UA), réunis à l'occasion du troisième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration à Yaoundé (Cameroun), du 7 au 8 mars 2019 ;

**Rappelant** la Décision Assembly/AU/Dec.227(XII), portant reconfiguration des Comités techniques spécialisés (CTS) et la Décision Assembly/AU/Dec.365(XVII) demandant à la Commission de rendre les CTS opérationnels à partir de janvier 2013 et de supprimer les conférences ministérielles sectorielles ;

**Reconnaissant** la nécessité pour l'Afrique d'entreprendre de profondes réformes structurelles pour diversifier avec succès son économie, à la fois verticalement et horizontalement, afin de créer des emplois décents et productifs pour sa population jeune, et d'endiguer le flux de migration de la jeunesse africaine vers le monde développé ;

**Conscients** du rôle que la transformation structurelle pourrait jouer dans la promotion d'un développement socioéconomique rapide, inclusif, résilient et durable en vue de réduire les disparités de revenus et de richesses et d'éradiquer la pauvreté ;

**Réaffirmant** le rôle central des institutions financières de l'Union africaine dans la création d'un environnement propice au développement de systèmes financiers africains dynamiques et modernes afin de mobiliser les ressources intérieures et les investissements directs étrangers intra-africains pour financer le programme de transformation économique structurelle de l'Afrique, à savoir l'Agenda 2063 et ses projets phares tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le réseau de Train à grande vitesse de l'Afrique, une stratégie pour les produits de base ; etc

**SALUANT** les progrès réalisés dans les négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui ont abouti à la signature de l'Accord en mars 2018 au Sommet extraordinaire de l'UA à Kigali, au Rwanda ;

**RECONNAISSANT** le rôle que l'Accord jouera dans la promotion du Programme d'intégration de l'Afrique ;

**Nous félicitant** de l'élaboration en cours du Rapport sur l'état de la population en Afrique : Une position africaine commune sur la population, comme l'a recommandé la réunion tenue à Accra (Ghana) du 2 au 5 octobre 2018 par le Groupe de travail du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue ;

**Prenant note et adoptant** le rapport et les recommandations de la Réunion des Experts tenue du 4 au 6 mars 2019 à Yaoundé (Cameroun) ;

## **CONVENONS PAR LA PRÉSENTE DE :**

### **I. Politiques publiques pour la transformation productive**

- (i) **Encourager** les États membres, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), à accélérer le développement des compétences dans divers domaines pertinents aux niveaux local, national, continental et international afin d'accroître la productivité, la capacité d'innovation et la compétitivité du secteur industriel et agro-industriel en Afrique ;
- (ii) **Demander** à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une évaluation de la transformation productive en Afrique et de mettre en place une plate-forme d'échange d'expériences sur les stratégies de transformation productive réussies mises en œuvre sur le continent et en dehors afin de tirer parti des expériences passées et d'identifier les pôles industriels performants dans les pays ;
- (iii) **Demander en outre** à la Commission de l'Union africaine, aux CER et aux États membres de collaborer pour promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entreprenariat grâce à l'accès aux services financiers, au développement des compétences et à une énergie abordable pour renforcer les capacités productives de l'Afrique ;
- (iv) **Inviter** les États membres à améliorer l'efficacité des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels existants par l'amélioration de la gouvernance en appui aux politiques publiques de transformation productive ;
- (v) **Demander** aux États membres et aux institutions financières internationales de promouvoir les investissements transfrontaliers pour

l'élaboration de projets régionaux dans les domaines de l'énergie, des eaux transfrontalières, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des chaînes de valeur et du commerce ; et

- (vi) **Exhorter** les États membres à améliorer la cohérence de leurs politiques publiques pour une transformation productive efficace en harmonisant leurs politiques fiscales, industrielles et commerciales et en les alignant sur les initiatives régionales et continentales.

## II. État de l'intégration régionale

- (i) **Demander** à la Commission de l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec les CER afin d'explorer des mécanismes efficaces pour rationaliser les activités des CER ;
- (ii) **Exhorter** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le Protocole sur la libre circulation des personnes et le Marché unique du transport aérien en Afrique ;
- (iii) **Demander** à la Commission de l'Union africaine de produire un bulletin semestriel sur l'intégration régionale et un rapport annuel sur l'intégration régionale ;
- (iv) **Demander en outre** à la Commission de l'Union africaine d'organiser une réunion d'experts des États membres et des CER pour examiner et intégrer l'indice multidimensionnel d'intégration régionale proposé avant qu'il ne soit utilisé comme outil de suivi et d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique ;
- (v) **Encourager** les États membres et les CER à désigner des points focaux spécifiques chargés de l'intégration et à produire des informations statistiques en vue de mettre à jour chaque année l'indice multidimensionnel d'intégration régionale ; et
- (vi) **Demander** à la Commission de l'Union africaine et aux CER de mettre en place un mécanisme d'éveil de conscience pour sensibiliser les États membres et les citoyens, y compris les femmes et les jeunes, aux questions d'intégration par le biais d'un forum annuel sur l'intégration qui inclura des professionnels, des universitaires, des femmes, le secteur privé, la diaspora et autres parties prenantes africaines.

### III. Institutions financières de l'Union africaine

- (i) **Demander** à la Commission de l'Union africaine d'élaborer une stratégie sur la manière d'accélérer la signature et la ratification des instruments juridiques des institutions financières africaines qui sera présentée au quatrième CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration ; et
- (ii) **Demander en outre** à la Commission de l'UA et à l'ABCA de travailler ensemble à la révision du calendrier de création de la Banque centrale africaine (BCA) en utilisant le rapport de l'ABCA sur l'amélioration des critères de convergence du Programme de coopération monétaire africaine comme document de référence.

### IV. Amélioration des critères de convergence du Programme africain de coopération monétaire (PACM) et proposition d'un cadre de suivi et d'un mécanisme d'évaluation par les pairs pour la convergence macroéconomique ;

- (i) **Approuver** le rapport sur l'amélioration des critères de convergence et le calendrier pour la création de la Banque centrale africaine ;
- (ii) **Approuver en outre** le rapport sur le cadre de surveillance et le mécanisme d'évaluation par les pairs ;
- (iii) **Demander** que les évaluations par les pairs soient réalisées conjointement par la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) ; et
- (iv) **Demander en outre** à la Commission de l'UA de veiller à ce que le programme de convergence de l'ABCA soit aligné sur celui des CER, d'inclure le PIB par habitant comme deuxième critère et Demander que l'ABCA et la Commission de l'UA collaborent pour apporter le soutien nécessaire aux États membres afin qu'ils respectent les critères de convergence fixés.

### V. Rôle des marchés financiers dans la mobilisation des ressources intérieures en Afrique

- (i) **Demander** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Association des bourses africaines (ABA), de sensibiliser les États membres en les encourageant à créer des bourses nationales et régionales, y compris le développement des marchés obligataires dynamiques, et à accélérer la création de la Bourse des valeurs panafricaine.

## VI. Soutien du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) aux États membres dans le domaine des agences de notation

- (i) **Demander** au MAEP et à la Commission de l'UA d'élaborer une proposition concrète sur le soutien aux États membres concernant les agences internationales de notation de crédit (ICRA) et de réaliser une étude de faisabilité sur la création d'une agence africaine de notation de crédit qui sera présentée au quatrième CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration ; et
- (ii) **Demander en outre** à la Commission de l'Union africaine de soumettre la proposition sur le thème du Sommet de l'Union africaine de 2021 au Comité ministériel sur l'Agenda 2063, qui est chargé d'examiner les thèmes annuels.

## VII. S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

- (i) **Demander** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER et les États membres, de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental ;
- (ii) **Demander en outre** à la Commission de l'Union africaine de prendre des mesures pour faire appliquer les activités de déploiement conjointes et assurer l'implication et la participation actives de tous les membres de l'équipe de travail ;
- (iii) **Demander également** à la Commission de l'Union africaine et au NEPAD d'établir le rapport semestriel sur les résultats obtenus sur le continent ;
- (iv) **Approuver** l'architecture intégrée de S&E pour guider les processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports aux niveaux national, régional et continental.

## VIII. Développement de la statistique en Afrique :

- (i) **Demander** à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un mécanisme de coordination efficace aux niveaux national, régional et continental, conformément au système statistique international et aux définitions des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes ;
- (ii) **Exhorter** les États membres à s'aligner sur les nouveaux domaines de développement de la statistique et à y adhérer, tels que les données volumineuses, la révolution des données et l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) ;

- (iii) **Demander** à la Commission de l'UA, à la BAD, à la CEA, à l'ACBF, aux CER et aux États membres de mobiliser des ressources adéquates et durables pour les activités statistiques, et **inviter** les États membres à mettre en œuvre la Décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA d'affecter 0,15 % de leurs budgets nationaux aux statistiques ; et
- (iv) **Demander** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER et les partenaires, d'élaborer une stratégie de diffusion, de communication et de visibilité des données statistiques au niveau continental.

#### **IX. Situation et état d'avancement du financement de l'Union**

- (i) **Demander** à la Commission de l'UA de trouver un mécanisme de partage des documents du Comité F15 avec les autres ministres des Finances de tous les États membres de l'UA.

#### **X. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**

- (i) **Inviter** les États membres à entreprendre les processus nécessaires pour accélérer la ratification de l'Accord de la ZLECAf ;
- (ii) **Demander** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec Afreximbank et l'ABCA, d'appuyer le développement du Système panafricain de paiement et de règlement numériques ;
- (iii) **Encourager** les États membres à continuer de soutenir les processus de la ZLECAf aux niveaux national, régional et continental en allouant des ressources adéquates, selon les besoins ;
- (iv) **Demander** aux États membres d'appuyer et de suivre activement la phase II des négociations de la ZLECAf sur les investissements, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle ;
- (v) **Demander** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, d'apporter un appui technique aux États membres pour l'élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf ;
- (vi) **Demander en outre** à la Commission de l'Union africaine de continuer à intensifier ses activités de plaidoyer en faveur de la ZLECAf afin d'encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier l'Accord.

**XI. Gestion et financement transformateurs et novateurs des risques de catastrophe : Agence de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC)**

- (i) **Prendre note** du rapport annuel sur la Capacité africaine de gestion des risques.

**Fait à Yaoundé (Cameroun), le 8 mars 2019**